

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (*À franchir.*)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES:

Première insertion 8cts. la ligne,  
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emprunons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## NOUVELLE ANNÉE.

### La Rédaction.

Voilà encore une année qui, avec ses joies et ses tristesses, ses succès et ses revers, vient de terminer son cours et de disparaître dans les abîmes de l'éternité. Mais voilà qu'une nouvelle année nous tend les bras, se présente à nous avec ses secrets et ses mystères.

Sans vouloir déchirer le voile mystérieux qui l'enveloppe, nous pouvons, pour ainsi dire, prévoir ce qu'elle sera pour chacun de nous: Si d'une main elle vous accorde l'objet de vos désirs, si elle vous offre des fêtes, des joies, des roses; de l'autre elle vous offrira des dégoûts, des chagrins, des jours de deuil, enfin des épines.

Comme toutes celles qui l'ont précédée, cette année portera dans son sein des biens et des maux, la santé, la maladie, la vie et la mort.

Dans l'impossibilité où nous sommes de changer les décrets de Dieu, voilà tout ce qu'il nous reste à vous dire: Quand le bonheur vous arrive, quand vous goûtez la paix au sein de votre famille, quand la rosée du ciel rend vos moissons abondantes, bénissez la main bienfaisante qui nous distribue ses dons; au contraire, quand le malheur vous accable, quand la misère se présente sous toutes les formes, bénissez encore la main qui vous distribue ses maux.

Recevoir le mal comme le bien, voilà le secret d'obtenir toute la félicité qu'il soit possible à l'homme de goûter dans son exil; et c'est cette félicité que nous souhaitons à tous: à la vieillesse, à l'âge mûr, à la jeunesse, à l'enfance, dans le temps, en attendant celle que nous goûterons dans le sein de Dieu.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### Des Amendements.

(*Suite.*)

#### DES CENDRES DE BOIS ET DES EFFETS QU'ELLES PRODUISENT SUR LE SOL.

Dans nos causeries précédentes nous avons donné tous les développements qu'exige une question aussi importante que l'est celle de la chaux. Nous avons fait connaître tous les avantages que la plupart des cultivateurs peuvent en retirer, toute la richesse qu'elle procure aux terres qui en sont privées, et enfin tous ses effets bienfaisants; il nous reste maintenant à nous occuper d'autres amendements qui peuvent, dans plusieurs cas, produire des effets aussi importants que ceux de la chaux et qui intéressent essentiellement la prospérité agricole. Aujourd'hui c'est la cendre de bois qui va faire le sujet de notre entretien.

Quelques cultivateurs nous ayant fait observer que les sujets que nous traitons sont plus intelligibles pour eux, quand nous procédons par questions et par réponses, nous allons de nouveau adopter cette méthode.

*Question.*—La cendre de bois peut-elle être avantageusement employée comme amendement?

*Réponse.*—Oui, cette cendre peut être très-avantageusement employée pour amender le sol; car sa composition et ses propriétés la classent parmi les différents composés calcaires.

*Q.*—Peut-on employer la cendre sur les terrains calcaires?

*R.*—Répandre de la cendre sur les terrains calcaires serait un travail inutile et même nuisible.

*Q.*—Quelle est l'action de la cendre sur les terrains qui ne contiennent pas de chaux?

R.—Sur les terrains qui ne contiennent pas de chaux, la cendre agit puissamment sur la végétation, sans pour cela épuiser le sol. Comme la chaux, elle ameublir les terres fortes et argileuses; elle donne de la consistance aux terres sablonneuses et légères, elle détruit les mauvaises herbes et les insectes. Elle convient mieux aux terrains bas et humides, pourvu qu'ils soient bien égoutés, qu'aux terrains élevés et secs.

Q.—Dans quelles conditions doit-elle être employée ?

R.—Elle doit être employée sèche, dans un temps non pluvieux, et sur une terre non mouillée. Ces conditions étant bien observées, elle favorise la végétation des céréales aussi bien que celles des légumes.

Q.—Quels sont ses autres effets ?

R.—Elle donne une couleur verte foncée aux végétaux qu'elle fait croître. Elle favorise aussi plus la production du grain que celle de la paille. Ce grain ressemble à celui que l'on recueille sur les terres où l'on a employé la chaux; son écorce est peut-être encore plus mince et fournit une farine plus abondante.

Q.—La cendre pourrait-elle être employée avec succès sur les prairies et les pâturages ?

R.—Oui, et ainsi employée, elle produit des effets surprenants; le trèfle, le mil, la vesce paraissent puiser dans cette substance une grande vigueur. De plus, le chanvre et le sarrasin profitent singulièrement de sa présence.

Q.—Les effets de la cendre sont-ils durables ?

R.—Si la cendre était employée en assez grande quantité, ses effets seraient presque aussi durables que ceux de la chaux; mais comme on l'emploie ordinairement en petite dose, au bout de deux ans elle ne se fait presque plus sentir, et il faut en mettre de nouveau sur le sol.

Q.—Quelle quantité de cendre faut-il employer par chaque arpent de terre ?

R.—Elle doit être employée en quantité plus considérable que la chaux; ainsi lorsqu'il faut mettre sur un sol douze minots de chaux, il faut au moins dix-huit minots de cendre. Pour les terres légères douze minots suffisent ordinairement par arpent. Employée en une telle quantité, si on a soin d'y ajouter du fumier d'étable, au bout de deux ou trois ans, elle pourra faire sentir ses effets jusqu'à six et sept ans.

*En faveur de nos Correspondants nous abrégeons notre CAUSERIE d'aujourd'hui.*

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

La revue des événements européens nous a empêché de dire un mot dans la dernière *Quinzaine* touchant divers renseignements relatifs au pays.

Et d'abord, malgré l'inopportunité de la saison, les intérêts de l'agriculture et de la colonisation sont toujours heureusement en crédit. Le Gouvernement

continue à se prêter avec zèle à tous les efforts que font les particuliers soit pour ouvrir de nouveaux chemins, soit pour faire arpenter de nouvelles circonscriptions de terrains propres à la culture, soit enfin pour d'autres objets analogues. Ce concours mutuel du Gouvernement et des particuliers est un fait plein de vrai progrès qui, en dehors de tout esprit de parti politique, mérite toute sorte d'éloges et d'encouragements.

Quant aux efforts des particuliers relativement à la colonisation, on voit d'abord qu'ils se portent aujourd'hui particulièrement dans les contrées de l'Ottawa. C'est, en effet, une riche et large région, déjà en rapide progrès depuis quelques années et qui ne demande que des bras, de l'intelligence et du courage pour offrir à une nombreuse population canadienne un bien-être qu'elle aurait bien tort d'aller chercher ailleurs.

Du côté du district de Montréal, on a entendu parler de ce qui a été fait là par les efforts particuliers; notamment par l'initiative prise par quelques membres du clergé pour y découvrir de nouvelles régions à défricher dans l'intérêt des populations canadiennes. Nous avons pu connaître depuis, d'après les renseignements donnés par les journaux, qu'un nombre satisfaisant de braves colons s'étaient acheminés vers cette région indiquée par les messieurs du clergé auxquels nous venons de faire allusion, et que tout promet que ce commencement de colonisation nouvelle aura là comme ailleurs ses succès et son progrès.

D'un autre côté, les essais heureux dans le même genre entrepris par M. Talbot, curé de Saint-Antoine, qui a donné l'éveil à plusieurs autres personnes influentes et bien disposées dans les paroisses voisines auront eu pour effet d'étendre dans ces quartiers les travaux de la colonisation sur une échelle plus ample qu'on y avait pensé d'abord. Si tout cela, comme on doit l'espérer, s'exécute avec un esprit de concorde et de bienveillance mutuelle, c'est une raison de plus d'attirer là des amis et des colons en grand nombre.

Et pendant que le sol se conquiert ainsi pacifiquement et si utilement sur des points nouveaux, on voit avec grande joie s'affermir et grandir les établissements qui étaient, avant ces derniers, les plus récents. Ainsi la retraite profonde au milieu des forêts que les Révérends Pères Trappistes ont choisi pour asile de leur vie pénitente et pour centre d'une nouvelle colonisation, laisse venir de temps à autre au grand air du monde des informations qui intéressent toujours à double égard. Cette fois, nous avons pu nous-même recueillir presque sur champ quelques-unes de ces informations toujours intéressantes. Un frère de la Communauté était à Ste. Claire en même temps que nous y étions nous-même. Beau et bon jeune homme de trente ans, il avait, du côté de la nature, en vigueur et en courage, tout ce qu'il faut avec la grâce qui soutient et perfectionne tout pour répondre à sa rude vocation. Notre pensée fut portée bien haut quand nous le vîmes servir au Saint Sacrifice de la messe avec la piété d'un ange et la simplicité d'un enfant; puis s'occuper

ensuite, le reste de la journée, comme un bûcheron et un rude travailleur à des ouvrages qui se présentaient sous la main : et tout cela, avec une bonne humeur et un laisser aller tout plein d'une forte et sainte habitude dans l'obéissance et l'abnégation. Certes, le frère Clément, avec ses vertus, son caractère aisé, même avec sa riche barbe flamande, rappelant les antiques cénobites du désert, a laissé dans notre esprit tout un tableau que nous aimerons à y conserver longtemps. Il était descendu à Ste. Claire pour y chercher le reste des effets que la piété et le bon esprit des citoyens de cette paroisse y tenaient en dépôt jusqu'aux premières neiges. Près de vingt charges de voiture ont été transportées à la demeure des Pères, à treize lieues de Ste. Claire, dans des chemins en partie nouveaux. Tout ce transport a été fait gracieusement par la bienveillance des paroissiens à l'invitation de M. le Curé du lieu qui reste toujours l'âme et le premier protecteur de cet établissement naissant. Ces secours sont assurément une gloire précieuse pour ceux qui les donnent, et un exemple puissant sur l'esprit de ceux qui voudraient les imiter. Car il y a encore beaucoup à faire : et plus il sera fait pour établir promptement les Pères, plus l'exemple et le concours qu'ils donneront dans le travail agricole sera efficace et durable. Déjà les lots environnant leur propre domaine sont pris et vont s'ouvrir immédiatement. En quatre ou cinq années, assure-t-on, il y aura des paroisses complètes là où aujourd'hui il n'y a encore nécessairement que quelques abattis et un logis bien imparfait. Il y a donc à espérer de ce côté comme d'ailleurs, que la Providence bénira les efforts vraiment méritoires que font surtout les particuliers pour fixer décidément le peuple canadien sur le beau sol que cette divine Providence lui a assigné. Il serait bien ingrat ce peuple, après cela, s'il ne comprenait point tous les bienfaits qui lui viennent à la fois de Dieu et des hommes.

Au milieu des hommes de bien, pendant que nous sommes à Ste. Claire, nous ne pouvons oublier de mentionner ici le retour, dans son pays, de M. le Grand-Vicaire Mailloux, cet homme de providence, cet infatigable ouvrier dans tous les genres de bien qui intéressent la vie de l'âme et la vie sociale. On a su bien faire en annonçant, dans le temps, le retour en son pays d'un jeune prêtre canadien qui était allé en Europe pour se rendre propre à occuper à l'Université Laval une chaire de botanique, il est impossible que nous ne fassions aussi bien en faisant connaître au peuple canadien, le retour de l'un de ses apôtres les plus connus et les plus dignes. Cet apôtre, à peine sorti des travaux et des peines inséparables de la mission difficile qu'il avait si charitablement acceptée au milieu de frères tristement égarés, a repris déjà le cours de ses pérégrinations habituelles pour le salut des âmes. Il vient de donner une retraite aux paroissiens de St. Jean Deschaillons. C'est là son début : ce ne sera pas certes le terme de ses nouveaux travaux, si la santé, dont il paraît jouir encore abondamment, ne lui fait pas défaut.

D'ailleurs, en parlant d'œuvres agricoles et d'efforts particuliers en ce genre, le nom respecté de M. Mailloux doit venir ici naturellement. Tout le monde sait que le township de Buckland, qui s'ouvre et qui grandit comme les autres, a été son œuvre dans le principe. Ça été certes un bel exemple parmi les efforts faits depuis quelques années pour pénétrer enfin à main armée au sein des forêts, et les forcer de s'ouvrir à la colonisation et à l'agriculture. Si nous insistons à constater le zèle des particuliers en faveur de la cause agricole, c'est qu'il est important au dernier point de battre le fer à ce sujet afin d'entretenir ce zèle et de réveiller tant d'apathie et de langueur qui ne règnent que trop encore parmi nous. Or, parmi les œuvres les plus récentes du zèle déployé en faveur du progrès agricole et de la colonisation, on ne saurait trop louer celle qui a pour but l'établissement d'une banque agricole. Peu de mesures utiles sont d'un intérêt plus grave, et mérite davantage le concours de tout homme sage et ami de son pays. Si tous les intérêts publics étaient conduits, étudiés et compris comme il nous paraît que celui-là l'a été, il y aurait plaisir et immense avantage à leur donner de toutes parts un concours aussi actif que sincère. M. de Boucherville, l'instigateur infatigable et habile du crédit agricole ou d'une banque à l'usage des cultivateurs afin de les mettre en état de se procurer de l'argent sans se ruiner ni blesser les principes de la morale, M. de Boucherville, disons-nous, aura acquis parmi nous un titre bien légitime à la reconnaissance publique. Au point où en est la mesure, le Gouvernement et notre Législature ne sauraient manquer d'y mettre la dernière main, afin qu'elle devienne un bienfait permanent pour le peuple et un honneur durable pour tous ceux qui lui auront prêté leur concours. C'est aux citoyens instruits et influents à préparer le peuple agricole à bien comprendre l'avantage qui lui est offert par l'établissement légal de cette banque. Tous les points adoptés par la grande assemblée de St. Hyacinthe à ce sujet, nous paraissent aussi sages qu'efficaces. On peut dire qu'il ne manquait plus que cette mesure pour faire tout espérer désormais de la cause agricole. Petit à petit d'autres mesures pressantes encore et d'une utilité incontestable, telles que les associations de secours sur tous les points du pays, dans le but de procurer aux colons pauvres les premiers instruments et même la nourriture, viendront, nous l'espérons, à mesure que la banque facilitera l'acquisition des terres. Il nous semble que pour le succès général et facile de ces associations si charitables et si utiles, on pourrait procéder comme on le fait avec tant de succès pour les sociétés de la Sainte Enfance et de la Propagation de la Foi. Personne, là-dessus, ne doit s'étonner de ce rapprochement d'organisation entre des associations en apparence si diverses, vu que dans le zèle que nous aimons à entretenir au sujet de l'agriculture, nous la considérons avant tout comme un puissant appui de paix, d'ordre et de moralité parmi notre peuple encore si religieux et si paisible.

Il faut encore ranger au nombre des efforts que font

les particuliers pour faire triompher la cause agricole, les livres et les brochures que l'on continue de publier en faveur de cette cause. A ce compte, le travail fait par M. le Principal de l'Ecole Normale Laval a toutes nos sympathies. Il a le mérite, au-dessus de tout autre d'être fait pour le peuple. Dans les mains de nos cultivateurs, sous les yeux des enfants dans les écoles des campagnes, dans les classes élémentaires de nos académies et des collèges mixtes, ce petit livre, bien expliqué, ferait fortune. Puis-est-il en être ainsi ! C'est si facile !— M. Drapeau, cet ami si zélé et bien connu de la cause agricole, nous promet aussi un livre plein d'intérêt, ayant pour but de faire voir quels ont été les progrès de l'agriculture et de la colonisation depuis quelques années. Ce livre sans doute sera un nouvel encouragement à continuer ce progrès avec zèle et conscience. A propos de livres, et surtout de livres agricoles qui ne visent point naturellement au mérite littéraire, ni au purisme scientifique, nous ne pouvons voir qu'avec peine les critiques sévères qu'on leur fait subir. Il semble que les auteurs d'une telle critique devraient eux-mêmes prendre l'initiative, et publier sur l'agriculture des livres inattaquables de tout point. Quant aux erreurs du métier dans les livres agricoles, il est utile sans doute de les faire remarquer amicalement ou charitablement. Mais se voir obligé de défendre son livre contre toutes sortes d'agressions, surtout quand on écrit, non par spéculation monétaire ou par vaine gloire, mais bien uniquement par zèle pour le bien public, c'est un échec assez décourageant pour les écrivains timides ou modestes. Heureusement, du reste, le public agricole n'est point et n'a pas besoin d'être puriste.

Les choses étant à peu près dans le même état relativement aux événements étrangers, nous n'avons qu'à indiquer ici le réveil des armées américaines. Des combats très sérieux, dans lesquels sont restés sur le champ de bataille d'un côté seulement jusqu'à 13,000 hommes, sont venus surprendre tout le monde, et laissent croire malheureusement que la paix est encore loin des esprits chez nos voisins. Puisse l'année qui s'ouvre leur être plus favorable que ses devancières ! Puisse de même l'Italie, l'Europe et l'Asie voir enfin de meilleures jours avec un meilleur esprit ! Que tous saluent ainsi cette année nouvelle que Dieu n'accorde à la terre comme toutes les autres que pour la gloire de son nom et le règne de la vraie paix dans la pratique privée et sociale des vertus chrétiennes ! Mais surtout, puisse notre bien-aimé Canada honorer ce nouvel an comme tous les autres par sa fidélité constante à ces vertus, gage antique et seul sûr de toutes ses prospérités !

### CORRESPONDANCES,

(Au Rédacteur de la *Gazette des Campagnes*.)

Monsieur le Rédacteur,

La lecture du *Verger Canadien* a porté plus d'une personne à m'adresser des questions pour avoir des détails plus circonstanciés sur les procédés que je conseillais dans mon livre. Bien

que j'aie fait des réponses spéciales au plus grand nombre, je vous demanderai l'usage de vos colonnes pour répéter la plupart de ces réponses, persuadé qu'elles pourront servir à un grand nombre d'autres personnes qui, ayant été embarrassées par les mêmes difficultés, n'ont pas osé me les soumettre.

— " J'ai aux Trois Rivières un terrain d'environ un arpent et demi en superficie ; je voudrais y former un verger ; quoique dans les limites de la cité, ce terrain est très exposé aux vents ; il a déjà donné 2 récoltes de trèfle et peut encore en faire autant l'année prochaine. Maintenant, je désirerais savoir si je ne pourrais pas abriter mon terrain au moyen d'une haie vive, et de quelle espèce ? Le sous-sol étant de sable fin, ne faudrait-il pas faire une maçonnerie au dessous des arbres, et à quelle profondeur ? Pourrai-je faire ma plantation dès l'automne prochain, ou ne conviendrait-il pas d'attendre plus tard pour améliorer davantage le terrain ?— Je veux planter pommiers, pruniers, cerisiers, groseilliers, framboisiers, ronces, etc., quelles espèces méritent la préférence ? Dois-je planter des nains et en quelle proportion ?"— Ed. B., *Trois-Rivières*.

Vous ne pouvez faire de meilleur abri à votre verger que par une haie vive, et notre épinette blanche (*abies alba*), vulgairement épinette bâtarde, est la meilleure espèce que vous pouvez employer à cette fin ; vous pouvez les planter à cinq ou six pouces de distance.— Votre sous-sol de sable aride, de sable à mortier, doit de toute nécessité être changé ou du moins amendé, et voici ce que je vous conseille de faire : après votre récolte de trèfle en Juillet, vous labourerez en Septembre avec une charrue à sous-sol pour enfouir le regain, puis au commencement d'Octobre vous creuserez des trous à la place de chaque arbre, de cinq à six pieds de diamètre et de deux à deux pieds et demi de profondeur ; vous remplirez ces trous de bonne terre forte, ou du moins de terreau que vous enlèverez à la surface du reste du terrain, vous y placerez vos arbres vers la fin du même mois, et vous continuerez à cultiver votre verger comme jardin tant pour aider vos arbres dans leur croissance que pour amender par des engrais le sous-sol aride que vous aurez ramené à la surface, lors de la transplantation. Je juge la maçonnerie, dont vous me parlez, tout-à-fait inutile, car lorsque vous voyez un arbre dépérir par rapport à la mauvaise qualité du sous-sol, ce n'est pas que les racines puisent dans ce sous-sol des principes délétères, mais c'est qu'elles n'y trouvent pas de nourriture en quantité suffisante ; or, donnez à vos arbres de deux pieds à deux pieds et demi de bonne terre, et vous êtes sûr que les racines ne tendront pas à s'enfoncer plus avant. J'ajoute que dans une ville, il vous est très facile de vous procurer des engrais et en abondance, dans les balayages de cours et de boutiques ; les rognures de cuir, les nettoyages de forges, etc., etc., rien ne convient mieux que ces bourriers de toutes sortes aux arbres fruitiers. Quant au choix des espèces, je crois devoir vous renvoyer aux pages 67, 68, 97, 98, 112, etc. du *Verger Canadien*. Eu égard aux pommiers nains, je vous conseillerais d'en avoir, et en grand nombre encore, car vous êtes certains de réussir avec eux ; ces nains étant des arbres à racines traçantes qui peuvent réussir dans tous les terrains engraisés, quelque soit le sous-sol ; ajoutez que dès la deuxième ou troisième année ils vous donneront des fruits et des plus beaux que vous puissiez voir. Les mêmes fruits sont toujours plus beaux, plus gros, mieux nourris sur les nains que sur les hautes tiges.

Si vous me le permettez, M. le Rédacteur, je répondrai dans un de vos prochains numéros, à Mr. G., de Beauport, aux questions qu'il m'a adressées au sujet du *ver rongeur du pommier*.

Portneuf, 19 déc. 1862.

L'abbé L. PROVANCHER.

Nous assurons M. L'abbé Provancher que ces intéressantes correspondances trouveront toujours place dans les colonnes de

notre *Gazette*. Celle que nous donnons aujourd'hui, et les autres sur le même sujet ou à peu près, qu'il promet pour l'avenir, ne peuvent que rendre d'importants services à ceux de nos lecteurs qui s'occupent de la plantation et de la culture des arbres fruitiers.

Monsieur le Rédacteur,

Le 18 du courant avait lieu, à l'Islet, l'exhibition agricole de la Société d'Agriculture du comté de l'Islet. Les vastes salles publiques de cette paroisse, convenablement disposées pour la circonstance, avaient peine à contenir la grande foule accourue de tous les points du comté.

81 prix, comprenant quelques exemplaires reliés de la *Revue Agricole*, ont été décernés aux concurrents heureux, sur au-dessus de 200 entrées. Les prix se sont trouvés ainsi répartis : pour la paroisse de l'Islet 39, St. Jean Port-Joli et St. Aubert 28, St. Roch et Ste. Louise 14.

Parmi les échantillons variés des produits industriels exhibés, l'attention des visiteurs était spécialement attirée sur les étoffes en laine. Il est vraiment remarquable de voir jusqu'à quel point de perfection en sont venues bon nombre de nos familles canadiennes, dans la fabrication des étoffes croisées et autres. On ne peut qu'être de plus admirer, ou de la variété et de l'élégance des patrons, ou de la finesse des tissus. Plusieurs des échantillons exposés pouvaient lutter avec avantage avec telles étoffes manufacturées, de fabrique anglaise ou américaine que l'on voit figurer sur les tablettes des magasins, et que l'on ne se procure que moyennant un bon prix. Quant à la partie assignée aux tricots, broderies et autres travaux de luxe, elle était fort bien représentée ; malheureusement, le petit nombre de prix départis à cette classe de produits n'était pas suffisant, et nombre de dames ont dû remporter, sans être proclamés, tels objets qui certainement eussent dû être mentionnés.

La classe la plus importante, celle des grains et autres produits à graines était aussi suffisamment fournie, on y remarquait entr'autres, deux échantillons de seigle d'automne, produits par O. E. Casgrain, écr., et Eug. Casgrain, écr., ce qui prouve que cette culture a, au moins dans ce comté, un commencement d'exécution. Un fait bien constaté par cette exhibition, c'est l'accroissement, dans le comté, de la culture des légumes et spécialement des navets. Les entrées pour cette culture ont été très nombreuses. La plus grande quantité de patates récoltée a été de 1650 minots, recueillis par M. Narcisse Gauvin, de St. Roch. La plus grande étendue de terrain ensemencé en lin a été de 145 perches, par M. Cyprien Terriault, de St. Jean Port-Joli.

En somme, pour le répéter, les résultats de cette exhibition ont été très satisfaisants, et permettent d'en tirer des conclusions favorables au progrès de l'agriculture bien entendue, dans le comté de l'Islet. D'ailleurs, malgré qu'en disent les détracteurs de nos exhibitions de comtés, ces assemblées agricoles me paraissent avoir double profit, celui d'abord en les réunissant d'établir entre les concurrents et cultivateurs d'un même comté des rapports sociaux plus amicaux et plus suivis, et celui de leur fournir l'occasion d'échanger leurs vues et leurs opinions sur bien des sujets importants, et de s'instruire par l'exemple et l'expérience des autres.

23 décembre 1862.

Monsieur le Rédacteur,

Mille voix et plus ont salué les premiers jours de la *Gazette des Campagnes*, un plus grand nombre salue le commencement de sa seconde année d'existence. Je me joins de tout cœur à ces hommes intelligents et souhaite à votre journal, en reconnaissance des services qu'il a déjà rendus et qu'il promet de rendre encore, une longue existence, un plein succès.

M. le Rédacteur, tout canadien qui aime sincèrement son pays, qui désire son avancement, doit se réjouir à la vue du succès qui couronne les efforts d'un grand nombre de ses con-

citoyens ; les forêts s'éloignent et disparaissent, l'agriculture progresse et promet de ne point s'arrêter en si bonne voie, enfin notre position s'améliore sous tous les rapports.

Autrefois l'européen opulent et fier de ses connaissances, de ses richesses, offrait avec dédain quelques verges de drap, d'indienne, même quelques bouteilles de whiskey pour de riches et précieuses pelletteries ; mais ce commerce, ruineux pour les uns, avantageux au plus haut point pour les autres, est heureusement disparu depuis longtemps ; et aujourd'hui on le comprend, on ne trafique plus avec un peuple sauvage et barbare, mais avec un peuple éclairé, avec un peuple qui a conquis le sol qu'il habite, sur la barbarie, au prix de ses sueurs et de son sang, un peuple, enfin, qui comprend la valeur de ses propriétés et de tous les objets à sa disposition. Maintenant, on peut le dire sans orgueil, nous sommes presque au niveau des vieilles nations ; nous avons, comme elles, nos produits variés, notre commerce, nos institutions de tout genre. Et voilà encore qu'une ère nouvelle s'ouvre pour nous ; l'horizon de nos espérances prend des proportions plus grandes. Tout annonce à la nationalité canadienne une renaissance, si le luxe et l'ivrognerie ne viennent ruiner nos espérances.

Tous vos lecteurs le savent, il y a quelques années passées, le canadien s'en allait s'engloutissant dans les risques et les périls du commerce, entraîné qu'il l'était par l'exemple du peuple anglais, essentiellement commerçant. Mais on semble avoir compris, aujourd'hui, qu'on était en fausse route, et que ce serait courir à notre ruine que d'échanger notre condition de peuple agricole pour celle de peuple commerçant. On a reconnu que l'agriculture était la voie la plus sûre de prospérité. Grâce aux journaux agricoles, qui font une guerre à outrance à une misérable routine et aux succès obtenus par des étrangers et quelques enfants du sol dans la culture améliorée, on a compris que la terre renferme des richesses abondantes et inépuisables. Et grâce encore à ces journaux et aux quelques exemples données çà et là, la génération qui commence veut chercher un avenir prospère dans la vie des champs, et à coup sûr elle le trouvera. Mais tout n'est pas fini, et si cette pensée généreuse et patriotique de chercher son salut dans la culture améliorée et dans la colonisation des forêts a pris naissance dans bien des cœurs, il nous faut la cultiver et la mettre en pratique.

Le peuple canadien, comme le peuple français, est impressionnable, mais ses impressions sont passagères, et il faut souvent rappeler à son souvenir les motifs qu'il a d'agir de telle ou telle manière. Ainsi répétons souvent à nos jeunes compatriotes : "Vite, à la forêt avec vos bras vigoureux, vos instruments, vos guides naturels, c'est-à-dire vos prêtres qui sont toujours les premiers à diriger les grandes œuvres. Oui, encore une fois, hâtez-vous d'arriver aux terres si riches qui se trouvent partout et dont l'accès vous est rendu facile par un Gouvernement qui comprend que votre prospérité se trouve dans la colonisation et l'agriculture."

Tenez, M. le Rédacteur, je ne serai satisfait que lorsque je verrai tous mes concitoyens penser comme moi sur la colonisation, quand je verrai tous les canadiens des chantiers renoncer à une existence si précaire pour aller s'établir au milieu des bois. Pour moi, quand je me suis décidé à mettre de côté les voyages, les entreprises, etc., je me suis dit : "Quand j'aurai les deux pieds sur une terre à moi, quand j'aurai des gerbes dans ma grange, du blé dans mon grenier, des bestiaux à l'étable et quelques sous dans ma poche, je serai heureux comme un prince, car je serai indépendant, sans soucis de l'avenir et surtout roi de mon petit domaine. Alors je pourrai dire avec assurance à tous les hommes de professions, aux capitalistes, aux grands spéculateurs, aux marchands de tous les étages : "Messieurs que votre sort et le mien sont différents ; l'inquiétude, l'agitation.

l'envie quelquefois, votre dépendance de tous les instants rendent votre existence pénible, éloigne le sommeil, enlève l'appétit, ruine votre santé; au contraire, je goûte la paix, le bonheur au sein d'une douce aisance, l'affection de ma jeune famille me dédommage amplement des sacrifices que je m'impose pour elle, le travail me fait désirer les instants que je passe auprès d'une table sans ornements, mais couverte de mets succulents; la fatigue me procure un doux et profond sommeil, et le matin, à mon premier réveil, je rends grâce à l'auteur de tout bien de l'heureuse existence qu'il m'accorde.

Est-ce ainsi que vous l'entendez, M. le Rédacteur, quand vous nous conseillez avec tant de persévérance et si patriotiquement de nous attacher au sol? N'est-ce pas que vous aussi vous sentez fortement que c'est dans la vie des champs que se trouve la première raison du bien-être d'un peuple?

Maintenant, M. le Rédacteur, il ne me reste plus, en terminant ces quelques réflexions, à vous dire un mot d'une jeune colonie que vous connaissez déjà et qui promet de devenir majeure en peu d'années. Vous savez qu'en 1860, après l'établissement de la société de secours, dans le comté de l'Islet, dont on doit l'initiative à Stanislas Drapeau, écrivain, agent des terres de la couronne, un certain nombre de jeunes gens prirent des lots de terres sur le chemin Elgin, dans les deux townships qui avoisinent la frontière qui sépare le Canada des Etats-Unis; eh bien! leur nombre s'est considérablement accru, et ces courageux piétons possèdent déjà beaucoup d'éléments de bien-être. Si vous donnez insertion à ma correspondance avec ses naïvetés, je vous ferai suivre, dans un avenir prochain, cette petite colonie, je vous dirai son origine, les obstacles qu'elle a courageusement surmontés et ses progrès de tous les jours.

UN AMI DE LA CULTURE ET DE LA COLONISATION.

### Milice volontaire.

On l'a répété bien des fois: "L'agriculture est le premier, le plus utile et le plus honorable de tous les arts." Aujourd'hui, personne ne conteste cette vérité. Mais voici un autre art qui n'est pas moins nécessaire que le premier et qui peut être regardé comme son complément; ce dernier est l'art militaire; car si le premier nourrit et revêt l'homme, le second le protège, met ses propriétés, ses moissons à couvert des déprédations d'un ennemi avide et jaloux.

Nos ancêtres l'avaient bien compris cette double vérité; car si d'un côté, ils se sont toujours montrés d'infatigables défricheurs, de l'autre ils prouvèrent dans toutes les rencontres avec leurs ennemis, qu'ils étaient de terribles et invincibles combattants.

Aujourd'hui, nous pouvons dire avec un légitime orgueil, que nous touchons à une époque qui nous rapproche de nos pères. La génération actuelle veut à tout prix marcher sur leurs traces, se rendre digne héritière de toutes leurs vertus.

Partout on s'occupe d'améliorer le sol, de tous les coins du pays, on dirige ses pas vers la forêt; partout encore on veut être initiés aux secrets de l'art militaire. De toute part, dans les campagnes comme dans les villes, on forme de nouvelles compagnies de miliciens.

Ste. Anne, qui ne veut jamais demeurer en arrière, quand il s'agit d'une œuvre utile et honorable, a formé aussi sa compagnie sous le nom de *Carabiniers du St. Laurent*. Le collège de cette paroisse a formé deux compagnies connues sous les noms de: *Les Chasseurs de la Montagne*, et *les Voltigeurs du Bccage*.

*Les Carabiniers du St. Laurent* et *les Chasseurs de la Montagne*, qui suivent des exercices réguliers, depuis quinze jours, ont fait des progrès étonnants, et qui font l'éloge du bon vouloir des soldats et de l'habileté des chefs.

Nous donnons dans une autre colonne les noms des officiers et soldats de la compagnie des "Carabiniers du St Laurent."

### Crédit Foncier.

Le projet de l'établissement d'une banque agricole dans le Bas-Canada, réunissait, le dix-sept décembre, à St. Hyacinthe les délégués d'un grand nombre de comtés. Nous voyons dans le rapport que quelques journaux font de cette réunion que vingt-quatre comtés y étaient représentés par un ou plusieurs délégués, et que six autres comtés avaient envoyé au comité central, des lettres d'adhésion.

Sans doute que trente-deux comtés sur soixante quinze qui se prononcèrent en faveur d'une question doivent faire espérer beaucoup dans son succès, mais ne l'assure pas. Aussi aurions-nous aimé à voir les représentants du Bas-Canada en bien plus grand nombre, à cette assemblée et donner leur approbation aux résolutions qui y ont été lues et adoptées.

Cette institution nous paraît tellement en rapport avec les besoins des cultivateurs, que tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture, devraient concourir, de toutes leurs forces, au succès de cette mesure. Espérons que quand ces résolutions, que nous publions dans nos colonnes d'annonces, seront soumises, sous une autre forme, à l'approbation des chambres, que tous les députés Bas-Canadiens les supporteront.

Nous recevons avec empressement tous les renseignements qu'on voudra communiquer à notre Gazette, sur les insectes qui nuisent à la végétation.

Le manque d'espace nous oblige de remettre au prochain numéro de la Gazette la correspondance de *Un Agriculteur*.

### RECETTE.

#### Moyen de blanchir la laine.

On prend pour un livre de laine filée, deux livres de craie blanche (blanc d'Espagne) pulvérisée et mêlée avec de l'eau de rivière, en consistance de bouillie; on y presse la laine pour l'en bien imprégner et on la laisse sécher pendant vingt-quatre heures. Ensuite on la frotte bien et on la lave dans l'eau claire, pour en faire sortir toute la craie. La laine paraîtra blanche et nette, si on la lave dans l'eau froide, car l'eau chaude lui est contraire et ne blanchit pas aussi bien.

## LITTÉRATURE.

## LE CAP AU DIABLE.

## LÉGENDE.

## VI

(Suite.)

Tom aussitôt attachâ Madame St.-Aubin et son enfant sur le petit radeau, en saisit un des cordages, puis une vague immense recouvrit le vaisseau ; elle entraîna dans sa fureur tout ce qui était sur le pont. Malheureusement O'Brien ne fut pas assez prompt pour imiter son compagnon, l'abîme s'ouvrit pour lui. Longtemps il lutta avec toute l'énergie que peut donner l'instinct de conservation, il nagea quelques temps pour atteindre le radeau qui, un instant englouti, était revenu péniblement à la surface. Ceux qui étaient sur la frêle embarcation purent suivre d'un œil désespéré les efforts de ce généreux marin pour sauver sa vie, sans qu'ils pussent eux-mêmes lui porter aucun secours. Enfin ils virent la vague le recouvrir, puis celui-ci revenir à la surface pour être englouti encore, ils le virent, dis-je reparaître une troisième fois, mais une dernière nappe d'eau le recouvrit pour toujours. La mer comptait une victime de plus ! Pendant cette scène, un affreux craquement s'était fait entendre dans la direction du vaisseau, il venait de s'ouvrir. Ses débris et les morceaux de cadavres qu'il contenait entourèrent le radeau en un instant. Madame St.-Aubin était mourante.

Lorsque l'attention de Tom fut un peu détournée de ce navrant spectacle, son oreille exercée de marin l'avertit que la mer se brisait à une bien faible distance d'eux sur les rochers de la côte : "Courage," dit-il à Madame St.-Aubin, "courage pour vous et votre chère petite enfant, dans peu d'instants nous toucherons la terre." Ces quelques paroles ranimèrent la malheureuse femme. La mer était encore grosse et houleuse, mais le vent diminuait sensiblement et le jour commençait à poindre. Dans un éclairci, ils aperçurent à quelques centaines de pas d'eux, les rochers d'un cap, et ce cap c'était le "Cap au Diable" d'aujourd'hui. Cette vue ranima leur espoir. Ce qui se passa de temps avant qu'ils y parvissent fut de peu de durée, mais Dieu sait ce qu'endurèrent les malheureuses victimes du naufrage pendant ce court trajet.

Ils étaient à la veille de toucher le rivage, lorsqu'une mer plus haute, plus furieuse encore que toutes les autres, jeta violemment le radeau sur un écueil à fleur d'eau et le mit en pièces. Il y eut un dernier cri d'angoisse parti du sein de Madame St.-Aubin, elle fut lancée à l'eau ; Tom s'y précipita aussitôt pour la secourir et, l'enlaçant dans ses bras, il nagea avec elle vers le rivage. Quelques instants après, on eut pu voir, gisant sur la plage, le cadavre du pauvre matelot dont la tête avait été brisée sur un rocher, en préservant Madame St.-Aubin. A quelques pas plus loin, le corps inanimé de celle-ci, tandis que les restes du radeau emportant l'enfant mourante allaient aborder dans une petite anse un peu plus éloignée.

## VII

On a souvent parlé de la beauté de nos fleuves et de nos rivières. Beaucoup de voyageurs, qui les ont visités, proclament hautement qu'il n'est peut-être pas de pays au monde qui en soient si richement dotés.

Parmi les rivières qui font, avec raison, l'admiration des étrangers, est celle du St. Maurice, qui vient avec ses trois grandes bouches parsemées d'îlots, se jeter dans le fleuve. Elle est belle surtout lorsque vous la contemplez à quelques lieues des Trois-Rivières ; quand ses eaux limpides et profondes, après s'être voluptueusement roulées sur leur lit recouvert d'un beau sable, sur des roches polies et mousseuses, et qu'elles viennent complaisamment se précipiter de hauteurs considérables pour former la belle chute de *Shawinigan*. Comme ces immenses monstres marins, qui se jouent avec plaisir à la surface de l'eau, se plongent, se replongent dans la profondeur des mers, pour reparaître un instant après plus brillants qu'auparavant.

Sur un charmant plateau, presque au pied de la chute, vous pouvez la contempler dans toute sa splendeur ! Les beaux arbres de la rive, l'arc-en-ciel que les rayons du soleil font éclore dans le brouillard qui s'élève de l'abîme, le chant des oiseaux, tout enfin présente un coup d'œil vraiment admirable !

Un des derniers soirs des beaux jours de mai, on eut pu voir sur le plateau, dont nous venons de parler, quatre à cinq cabanes de sauvages qui s'y étaient élevées déjà depuis quelques jours. Dans chacune d'elles, les femmes étaient hardiment à l'ouvrage, on confectionnait des corbeilles d'écorce aux couleurs brillantes et variées ; on remarquait aussi beaucoup de pelletteries, soigneusement préparées, il était évident que la chasse de l'hiver avait été bonne. Les hommes, nonchalamment étendus sur l'herbe, conversaient en fumant le *calumet* ; quelques enfants, aux petits yeux noirs et vifs, mais aux muscles forts et vigoureux jouaient à quelques pas plus loin. Les chiens couchés çà et là dormaient paresseusement dans une pleine et entière quiétude. Aux portes des cabanes, des mamites bouillotaient sur de bons feux, on sentait les arômes de quelques pièces de venaison qui cuisaient pour le repas du soir. Un peu plus loin, un petit groupe de jeunes filles préparaient des ornements de toilette. Il était clair qu'on avait en vue une fête ou quelque événement qui n'était pas ordinaire.

Parmi elles, on eut pu remarquer une jeune indienne, du moins elle en portait le costume, qui confectionnait ses ornements avec un goût et une délicatesse plus exquis que ses compagnes. En l'examinant de plus près, on eut été bien surpris de voir sous sa pittoresque coiffure, de longs et soyeux cheveux blonds. Son teint était un peu hâlé, mais ses joues n'étaient pas saillantes comme celles des autres jeunes filles qui l'entouraient. Ses beaux yeux bleus étaient d'une douceur ineffable. Evidemment, il n'y avait chez elle aucun sang sauvage.

Quand elle eut terminée son ouvrage, elle s'approcha d'un des chasseurs qui causait avec ses camarades, puis lui mettant amicalement et familièrement la main sur l'épaule, elle lui dit : "Quand donc, mon ami, nous rendrons-nous aux Trois-Rivières ? Il me tarde de voir toutes les belles choses dont tu m'as parlé." Celui à qui elle adressait ces paroles, lui répondit avec amour : "Demain, ma fille, lorsque la première étoile du matin brillera, nous serons dans nos canots et en route ; et le soleil ne sera pas encore haut lorsque nous serons débarqués." Puis la joyeuse jeune fille retourna gaiement annoncer à ses compagnes la bonne nouvelle et toutes ensemble elles manifestèrent une joie éclatante.

"D'où vient donc, dit un des sauvages à celui auquel la jeune

“ fille venait de parler, d'où vient donc l'amour et l'amitié que ta femme et toi, vous portez à cet enfant ? ” Celui-ci reprit : “ Ah ! c'est une longue et triste histoire, je la connais depuis longtemps cette chère *petite*, et l'ai, pour ainsi dire, vu naître ; et toi, mon frère, si tu peux parcourir les bois à côté de Jean Renousse, lui presser les mains et le voir chasser avec toi, c'est à ses parents que tu le dois, car ils l'ont bien souvent empêché de mourir de faim quand il était jeune. Qu'il me suffise de te dire, pour le moment, que j'ai cru l'avoir perdue pour toujours. Ses parents habitaient autrefois l'Acadie, je demeurais auprès d'eux ; son père lui fut un jour violemment arraché, toutes leurs propriétés furent brûlées, sa mère fut contrainte de se sauver avec les autres dans les bois ; ce que souffrirent la mère et l'enfant, qui n'étaient pas habitués à la vie que nous menons, je ne puis te le dire. Au printemps, sa mère résolut de venir ici en Canada. Elle pensait qu'il lui serait beaucoup plus facile, dans cet endroit, d'avoir des nouvelles du bâtiment qui avait emmené son mari. Elle partit donc avec son enfant et ce fut moi qui les conduisis à bord. Je demandai comme une faveur de me laisser prendre place parmi l'équipage, m'offrant de me rendre utile autant que je le pourrais. Ma demande fut accueillie par les huées du capitaine et des matelots ; brutalement on me rejeta dans ma berce. Longtemps je suivis le navire des yeux, ne sachant si je devais essayer de le suivre ; mais enfin triste et découragé je regagnai la terre. Désormais seul et abandonné de tous ceux que j'avais aimés, je me trouvai pris d'un indicible ennui et d'un profond sentiment de découragement. Mais il fallait sortir de cette position ; je pris mon fusil, j'avais une ample provision de munitions, et accompagné du pauvre vieux chien que tu vois là, je m'enfonçai dans les bois.

“ Où allais-je, je n'en savais rien. Je marchai pendant bien des jours, je traversai une grande étendue de forêts ; enfin j'arrivai un soir sur le bord du fleuve, je ne savais où j'étais. En examinant l'endroit de tous côtés, j'aperçus une petite fumée qui s'élevait à quelque distance ; en m'en approchant je reconnus quelques cabanes de nos frères sauvages, où on m'accueillit volontiers. Ils allaient passer l'hiver à faire la chasse dans le Saguenay ; ne sachant moi-même que faire, ni où tourner la tête, je leur demandai de vouloir bien me donner place dans leurs canots. Ils y consentirent avec plaisir. Nous partîmes donc le lendemain matin, et quoique la distance fut grande, nous mîmes peu de temps à traverser le fleuve ; nous remontâmes le Saguenay, et de là nous gagnâmes les bois. Le gibier était très-abondant ; nous fîmes bonne chasse tout l'hiver.

“ Un jour qu'accompagné de *Phédon*, j'avais parcouru une très-grande distance pour visiter mes *trappes*, j'avais tout en marchant chassé cà et là, et je me trouvai trop loin pour retourner au *camp* ; il fallut donc me construire un abri et je me mis à la besogne. Depuis à bonne heure dans la journée le chien avait disparu, et je commençais à craindre qu'il n'eût été étranglé par quelque ours, lorsque tout-à-coup il fondit sur moi comme un coup de vent ; il jappait, sautait, courait et reprenait toujours la même direction dans sa folle gaité. jamais je ne l'avais vu si joyeux. Certainement quelque chose d'extraordinaire se passait. Je saisis mon fusil, et m'élançai sur ses traces. Comme pour m'encourager ou s'assurer peut-être si je le suivais, il revenait quelquefois sur ses pas, recommençait son même manège et reprenait toujours sa même direction. La nuit était venue, mais la lune était brillante. Enfin il commençait à se faire tard et j'étais fatigué.

“ J'allais, tout en pestant contre ma folie d'avoir suivi le chien si loin, me préparer un nouvel abri, lorsque j'aperçus au travers

“ des arbres un lac d'une assez grande étendue. Je résolus de m'y rendre. Grande fut ma surprise de voir trois cabanes sauvages reposant sur les bords.

“ Je m'approchai avec précaution, craignant qu'ils ne fussent des ennemis, mais je ne tardai pas à m'apercevoir qu'ils étaient une tribu amie. L'intelligent animal courait toujours devant moi. J'entrai dans la hutte où je l'avais vu s'enfoncer. Là une enfant chaudement enveloppée dans d'épaisses couvertures, dormait sur un bon lit de sapins ; une jeune fille était occupée avec sa mère à préparer des peaux, mais son travail ne l'empêchait pas de jeter, de temps à autre, un coup d'œil de sollicitude sur l'enfant. Un bon feu brillait au milieu de l'enceinte, et le père dormait dans le fond. Ma brusque apparition l'éveilla et tous trois poussèrent ensemble un *wah!* de surprise. Je tendis la main au père pour lui demander l'hospitalité, elle me fut accordée de tout cœur. Je pris donc place auprès du feu et leur racontai par quelle aventure je m'étais rendu jusque là.

“ Cependant les allures de *Phédon* m'intriguaient vivement. Couché auprès de l'enfant, bien qu'il en eut à plusieurs reprises été repoussé, il y revenait incessamment, lui léchant la figure et les mains. L'enfant soudainement éveillée s'assit toute droite sur sa couche, la lueur éclaira son visage. Je poussai un cri et m'élançai vers elle ; je la pris dans mes bras et l'embrassai avec transports, puis la couvris de mes larmes. J'avais reconnu ma petite *Hermine*, l'enfant de mon ancien bienfaiteur. Ne comprenant rien à cette conduite, mes trois hôtes s'étaient levés spontanément ; mais leur surprise fut encore plus grande, lorsqu'ils virent la petite me passer familièrement les mains dans la figure, chose qu'elle me faisait autrefois quand je lui avais fait plaisir, la chère enfant m'avait reconnu elle aussi. Je m'empressai alors de leur raconter en quelques mots notre histoire, et demandai par quelle aventure l'enfant se trouvait au milieu d'eux.

“ Ce fut la jeune fille qui m'apprit qu'étant un jour campée sur le bord de la mer, auprès d'un endroit qu'ils appelaient *Kamouraska*, elle avait aperçu un matin, le lendemain d'une terrible tempête, le printemps précédent, la pauvre enfant attachée sur deux morceaux de bois. Qu'elle s'était alors jetée à la nage et l'avait ramené au rivage. Que rendue dans la cabane, elle s'était aperçue que la pauvre petite respirait encore. Elle l'avait alors enveloppée dans de bien chaudes couvertures, à force de soins et avec le concours de la famille, ils étaient parvenus à la ranimer ; en ouvrant les yeux elle avait demandé sa mère et parut effrayée de voir ces figures étranges, mais qu'elle n'avait pas tardé de s'y habituer.

“ Hélas ! sa pauvre mère, ajouta la jeune fille, elle était périée dans le naufrage du vaisseau, car la plage était couverte de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants. Qu'alors elle avait adoptée, comme la sienne propre, cette pauvre enfant. Cette jeune fille dont je te parle, il y a huit ans qu'elle est ma femme, et voilà pourquoi, camarade, dit Jean Renousse en se levant, voilà pourquoi nous l'aimons comme si elle était notre fille. Mais, ajouta-t-il, il en est temps, allons souper.”

C. DeGUISÉ.

(A continuer.)

FIRMIN H. PROULX,

Propriétaire-Gérant.

**FAITS DIVERS**

**Le Crédit Foncier.**

Résolutions adoptées à l'Assemblée des Délégués du Crédit Foncier, tenue à St-Hyacinthe le 17 décembre 1862.

Proposé par Paul Denis, écr., M. P. P., pour Beauharnois, secondé par l'Hon. Ls. Renaud :

Résolu que les circonstances dans lesquelles se trouve le Bas-Canada, demandent impérieusement la création d'une banque de crédit foncier, qui soit assise sur des bases solides et en rapport avec les besoins et les ressources de la classe agricole du pays.

Agréée à l'unanimité.

Proposé par J. B. Daoust, écr., secondé par M. Alfred Duchesneau, qu'il soit résolu :

Que le taux de l'intérêt et les conditions ordinaires des prêts sur hypothèques sont en ce pays, hors de proportions avec les ressources du Cultivateur.

Agréée.

Proposé par J. J. Ross, écr., M. P. P. pour Champlain, secondé par L. Adam, écr., N. P., qu'il soit résolu :

Que le Cultivateur, comptant principalement sur le produit de sa terre pour le remboursement de ses emprunts ne saurait emprunter à un intérêt élevé et à échéance avec remboursement du capital en un seul paiement, sans se voir exposé à de graves inconvénients, ou à une ruine plus ou moins imminente.

Agréée.

Proposé par G. Sylvaie, écr., M. P. P. pour Rimouski, secondé par J. B. Prévost, M. P. P. pour Soulanges, qu'il soit résolu :

Que les prêts à longues échéances et l'amortissement graduel du capital par annuités avec faculté de se libérer à volonté, doivent être les bases de l'établissement d'une banque de crédit foncier pour le Bas-Canada.

Agréée.

Proposé par M. Louis Paquette, secondé par J. L. Lafontaine, écr., N. P. qu'il soit résolu :

Qu'une banque de crédit foncier, ne devant prêter qu'à un intérêt minime, avec amortissement et à longues échéances, pour être d'un intérêt réel aux cultivateurs, aura besoin de capitaux considérables qu'elle ne saurait se procurer pendant les premières années, dans le pays à un montant suffisant sous des conditions raisonnables.

Agréée.

Proposé par M. Gagné, secondé par M. Desautels :

Que le taux de l'intérêt auquel la banque pourra négocier ses emprunts devant être la règle de proportion de ses prêts aux cultivateurs, il est de la plus grande importance qu'elles puissent les faire aux meilleures conditions possibles.

Agréée.

Proposé par J. B. J. Prévost, M. P. P. pour Soulanges, secondé par F. Bourassa, M. P. P., qu'il soit résolu :

Que la Banque ne saurait négocier son papier ou les bons qu'elle émettrait pour se procurer les capitaux nécessaires à des conditions avantageuses sans que le Gouvernement lui donne son aide ou lui accorde sa garantie. Que cette assemblée espère et que tous les cultivateurs s'attendent que le Gouvernement accordera cette garantie.

J. B. E. Dorion, écr. M. P. P., pour Drummond et Arthabaska, secondé par B. Oumiet, écr. J. P. propose en amendement : que les mots suivants dans la motion principale "sans que le Gouvernement lui donne son aide ou lui accorde sa garantie," soient retranchés; et que les mots suivants "sans le concours du Gouvernement" y soient substitués.

Une discussion à laquelle prirent part MM. Dorion, De Boucherville, J. B. J. Prévost, M. P. P., l'Hon. Ls. Renaud, F. Bourassa, M. P. P., F. X. Valois et Alfred Duchesneau, s'engage et se termine par le rejet de l'amendement et la passation de la motion principale.

Proposé par F. X. Valois, secondé par Jos. Dubruil :

Que le crédit public, comme le crédit privé, dépend de la confiance que les prêteurs ont dans la volonté et la faculté de l'emprunteur de rendre ses emprunts.

Que le Gouvernement en donnant la garantie principale aux bons de la banque ne diminuera pas son crédit parce que sa volonté de payer ne diminuera pas et que sa faculté de payer augmentera de toute la faculté de la banque qui, reposant sur les obligations hypothécaires des cultivateurs également au moins le montant des bons négociés en quelque quantité qu'ils soient.

Agréée.

Proposé par le Dr. Béique, secondé par A. L. Poudrier, qu'il soit résolu :

Que cette garantie ne serait que nominale, le Gouvernement ne courant aucun risque d'être appelé à en payer l'intérêt ou le principal, parce que la banque émettant ses bons pour des échéances correspondantes à celles des obligations qu'elle aura reçues des emprunteurs dont elle recevra tous les ans d'avance une annuité qui comprendra les intérêts, l'amortissement et les frais d'administration pourra sans inconvénients remettre annuellement au Gouvernement l'intérêt et l'amortissement sur les bons qui auront été négociés sans compter les obligations mêmes, portant première hypothèque sur propriétés d'une valeur double de l'emprunt que la banque déposera entre les mains du Gouvernement. Agréée.

Proposé par F. Bourassa, M. P. P., secondé par Théop. B. Valois, écr. :

Que la garantie provinciale, tout en n'étant que nominale, loin d'être une source d'embaras pour les finances de la Province, contribuera au contraire à l'augmentation de ses revenus, parce qu'ayant secouru la classe agricole, dégrevé le sol des dettes hypothécaires et usuraires qui paralysaient le développement de ses ressources, encouragé la colonisation des terres incultes, rappelle la population absente sur une terre étrangère, stimuler l'industrie et activer le commerce, le Gouvernement retirera de l'augmentation du profit des ventes

de terres publiques ainsi que des douanes avant trente ans, c'est-à-dire avant que les bons deviennent échus, une somme aussi grande, sinon plus grande, que celle qu'elle aura garantie.

Proposé par Thomas A. Lambert, écr., secondé par P. C. Valois, qu'il soit résolu :

Que cette garantie devrait être accordée aux bons de la banque à un montant n'excédant pas cinq millions de louis qui devra lui être fournie au fur et à mesure de ses besoins et sur dépôt des obligations hypothécaires des emprunteurs pour le même montant. Agréée.

Proposé par M. J. B. Scott, secondé par M. Jos. Taillefer, qu'il soit résolu :

Que l'annuité à payer par l'emprunteur devra comprendre l'intérêt, l'amortissement et les frais d'administration. Que la garantie provinciale devant aider à la négociation des bons, à un taux raisonnable, la Banque devra en conséquence ne charger aux emprunteurs que le même taux d'intérêt auquel elle aura négocié ces bons, que les frais d'administration doivent être fixés à un pour cent, que le taux de l'amortissement doit être facultatif de la part de l'emprunteur et réglé dans son obligation d'emprunt, pourvu que sa dette ne puisse s'amortir plutôt que dans 20 ans, ni plus tard que dans 50 ans, avec faculté, néanmoins, de se libérer à volonté après trois mois d'avis. Agréée.

Proposé par M. Lambert, secondé par M. Gendron :

Que la garantie du Gouvernement ne devrait entraîner aucun contrôle de sa part sur les opérations de la banque, mais seulement un droit de surveillance pour s'assurer qu'elle n'agit que dans les limites de la loi et de ses attributions. Agréée.

Proposé par L. L. S. Désautels, écuyer, M. P. P., secondé par M. Taillefer :

Que la création d'une banque de crédit foncier étant une institution nationale, dans l'intérêt de la classe agricole, qui est la première, la plus nombreuse et la plus importante du pays a droit d'être mise au premier rang des mesures qui doivent occuper l'attention de la législature à sa prochaine session.

Que le pays s'attend à ce que les représentants du peuple, qui représentent les comtés agricoles, agiront avec zèle et useront de leur influence pour l'obtention d'une mesure si universellement désirée.

Proposé par Jos. Boudreau, M. P. P., secondé par M. J. B. Scott :

Que le Bas-Canada compte sur la coopération des cultivateurs du Haut-Canada comme ceux-ci peuvent compter sur son appui quand ils demanderont pour eux une banque de crédit foncier : ce qu'ils ne peuvent manquer de faire aussitôt qu'ils en auront connu le mécanisme, et compris les bienfaits qu'elle est destinée à leur faire comme elle l'a fait dans tous les pays; sans exception, ou une telle institution a été introduite. Agréée.

Proposé par l'Hon. Renaud, secondé par M. P. Lamotte :

Que cette assemblée, reconnaissante de ce que M. de Boucherville a fait pour faire réussir le projet de l'établissement d'une Banque Agricole, exprime son opinion qu'il

devrait être élu membre du Parlement pour y représenter les intérêts des agriculteurs du Bas-Canada. Agréée.

Sur proposition de L. L. S. Désaulniers, écrivain, M. P. P., une liste de souscription circule pour le paiement des frais de l'organisation, de l'agitation, d'annonces, etc., et se remplit bientôt de noms et de chiffres. Elle produit la jolie somme de \$105.

Des remerciements sont votés au comité central, à M. le Président et à M. le Secrétaire et l'assemblée s'ajourne à 6 h. P. M.

**Carabiniers du St. Laurent.**

La formation de cette compagnie a été autorisée par un Ordre général de Milice du 19 décembre dernier, publié dans la Gazette du Canada.

Compagnie d'infanterie de milice volontaire à Ste. Anne de la Pocatière :

Pour être Capitaine : F. DeGuise, écrivain ; pour être Lieutenant : A. Edmond Talbot, gentilhomme ; pour être Enseigne : Firmin H. Proulx, gentilhomme.

Sergents : MM. Jean Schmonth, Joseph Dion et Alexis Deslauriers. Caporaux : MM. Stanislas Ouellet, Siméon Pelletier et Nazaire Lemieux. Trompette : M. J. Albert Pagé.

Soldats : MM. Agapit Caron, Jean B. Amiot, C. O. Dufort, L. H. Damase Comte, Albert Lussier, Clovis Roy, Aug. Fafard, Alphonse Comte, Napoléon Dionne, Joseph Roy, Joseph Parent, Joseph Martin, Louis Lussier, Ovide Méthot, George Audette, Onézime Carrier, Honoré Proulx, J. Gallaher, A. Casgrain, M. Têtu, François Collin, Claude Lizotte, Valier Potvin, Jos. Parent, Alyre Potvin, Alfred Potvin, Chs. Rouleau, Louis Morin, Benjamin Levêque, Narcisse Ouellet, Lazare Chouinard, Germain Lévêque, Napoléon Anctil, Louis Lagacé, Xavier Ouellet, François Cazes, Alphonse Deslauriers, Achille Couillard, François Bouchard, Joseph Lagacé, Silvio Michaud, Joseph Deslauriers, Jean B. Beaulieu, Damase Caron, William Bérubé, et Joseph Ouellet.

**ANNONCES.**

**ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE.**

LES Vacances de Noël accordées aux Elèves de l'Ecole d'Agriculture se termineront le SEPT de JANVIER prochain.

P. C. DUBÉ, Ptre.,  
Directeur.

2 janvier 1862.

**MANUEL DES CONGRÉGATIONS**

DES

**SAINTS ANGES,**

A vendre à l'Imprimerie de la Gazette des Campagnes.—Prix : 2 schelins le vol.



**BOIS ET FORÊTS.**

Département des Terres de la Couronne

Québec, 2 décembre 1862.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans le territoire Chaudière et Madawaska, aura lieu au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Fraserville, (Rivière-du-Loup,) le 20<sup>e</sup> jour de janvier prochain.

*Conditions de la vente.*

Premièrement. Les limites, suivant leur étendue supportée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à un tel point d'enchère, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison, devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication

Secondement. Les personnes à qui les limites seront adjudgées, seront tenues de faire tirer les limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement. Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement. Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui-pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui doivent être offertes en vente, en s'adressant, le et après le DEUX du mois prochain, au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Fraserville, ou au département des terres de la Couronne, à Québec.

ANDREW RUSSELL,

Ass.-Commissaire.

2 janvier 1862.

**NOUVEAU MARCHAND  
A  
SAINTE HELENE.**

A la demande de plusieurs personnes influentes de cette paroisse et des paroisses environnantes, le soussigné a cru devoir établir un Magasin de Marchandises Sèches, Grosseries, Quincailleries, etc., où il vendra, pour de l'argent comptant, au

**PRIX DE QUEBEC.**

EDOUARD CHAPLEAU,

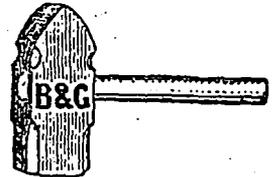
1<sup>er</sup> décembre, 1862. Marchand.

**ETRENNES DU JOUR DE L'AN**

EDOUARD CHAPLEAU

MARCHAND DE SAINTE HELENE

Vient de recevoir un assortiment très-varié de marchandises sèches. Profitez du bon marché.



**POUR LA MESSE DE MINUIT**

NOUS avons l'honneur d'annoncer aujourd'hui à nos amis, et au public en général, que vu l'encouragement libéral que nous en avons reçu, nous avons cru à propos d'agrandir de beaucoup notre établissement, en y joignant le magasin voisin et augmenté en conséquence notre fonds de marchandises.

Nous recevons chaque jour des Etats-Unis de magnifiques LUSTRES en cuivre ou de bronze, à l'HUILE DE CHARBON, faits spécialement pour les EGLISES.

Messieurs les Marguilliers des paroisses sont respectueusement invités de diriger leur attention sur ces objets.

On trouvera ici l'assortiment le plus varié et le plus considérable de LAMPES à l'huile de charbon, et de QUINCAILLERIE qu'il y ait à Québec. Instruments agricoles Ferrures de maison, Ustensils de cuisine, Peinture, Huile, Vitres, Outils de toutes sortes, etc., etc., A bas prix.

Les conditions très-libérales.

BÉLANGER et GARIÉPY.

Québec 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.



Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 4 novembre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 5275 acres des terres de la Couronne, situées dans le township de LAMBTON, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de décembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS LABRECQUE, écrivain, à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,

Ass.-Commissaire.

15 novembre 1862.



DEPARTEMENT  
DES  
**TERRES DE LA COURONNE.**

QUÉBEC, 17 Novembre 1862.

**A** VIS est par le présent donné que si le prix d'achat des terres dans le Bas-Canada occupées en vertu de billets de location émanés d'après les réglemens du 2 mars 1849 n'est pas payé en plein avant le 1er mai prochain, les lots seront repris et offerts en vente.

WM. McDOUGALL,  
Commissaire.

1er décembre 1862.



Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 9 octobre 1862.

**A** VIS est par le présent donné qu'environ 118,000 acres des terres publiques situées dans le township de CHAPAIS, PAINCHAUD et POHENEGAMOOK dans le comté de KAMOURASKA, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le vingtième jour de novembre prochain, à raison de 30 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local, FLORENCE DEGUISE, écuyer, à Ste. Anne de la Pocatière, C. E.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.



**M. POURTIER,**  
CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

**ALPHONSE MILLER,**  
AVOCAT,

TIENT son bureau au Village de Sainte Anne de la Pocatière, le JEUDI de chaque semaine, en la demeure de M. DAVID LAVERGNE. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

3 mai 1862.

**CHARLES MOIZEN,**  
COMPTABLE,  
COURTIER DE DOUANE  
ET  
**AGENT GENERAL,**  
No. 17, rue St. Jacques,  
QUEBEC.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC  
DU  
CANADA.

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10.00 A. M., arrivant à

Chaudière Junction	à 10:30 A. M.
St. Jean Chrysostôme	10:45 "
St. Henri	11:00 "
St. Charles	11:26 "
St. Michel	11:45 "
St. Valier	11:58 "
St. François, ou Berthier	12:14 P. M.
St. Pierre	12:23 "
ST. THOMAS	12:42 "
Cap St. Ignace	1:03 "
L'ISLET	1:25 "
	1:40 "
Trois Saumons	1:48 "
St. Jean Port Joli	2:04 "
St. Roch	2:28 "
STE. ANNE	2:51 "
Rivière Ouelle	3:10 "
St. Denis	3:26 "
ST. PASCAL	3:43 "
Ste Hélène	4:03 "
St. Alexandre	4:24 "
RIVIERE-DU-LOUP	5:00 "

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 8.00 A. M., arrivant à

St. Alexandre	à 8:41 A. M.
Ste. Hélène	9:05 "
ST. PASCAL	9:26 "
St. Denis	9:43 "
Rivière Ouelle	10:00 "
STE. ANNE	10:21 "
St. Roch	10:44 "
St. Jean Port-Joli	11:11 "
Trois Saumons	11:28 "
L'ISLET	11:38 "
	11:53 "
Cup St. Ignace	12:17 P. M.
ST THOMAS	12:42 "
St. Pierre	1:00 "
St. François, ou Berthier	1:10 "
St. Valier	1:27 "
St. Michel	1:41 "
St. Charles	2:02 "
St. Henri	2:30 "
St. Jean Chrysostôme	2:45 "
Chaudière Junction	3:00 "
POINTE LEVI	3:30 "

C. FREER,

1er décembre 1862. Surintendant.

**L'HYDROPULTE**  
OU

Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,  
17, Rue St. Jacques, Basse-Ville, Québec.  
1er août 1862.



DEPARTEMENT  
DES

**TERRES DE LA COURONNE**

QUÉBEC, 1er octobre 1862.

**A** VIS est par le présent donné qu'environ 14,000 acres des terres de la Couronne situées dans le township de PRICE, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le huitième jour de novembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS LABRECQUE, écr., à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.

**J. LS. MARTINEAU,**  
MARCHAND,

Rue des Fossés St. Roch de Québec  
Rue St. Pierre Près du marché Basse-Ville

QUEBEC.

Le soussigné a l'honneur de remercier ses nombreux amis pour l'encouragement qu'il a reçu dans le cours de cette année.

Il a aussi le plaisir de leur annoncer qu'il vient de recevoir à ses deux magasins un assortiment considérable de feronneries, à l'usage des cultivateurs, ainsi que des charrues provenant des meilleures manufactures canadiennes, anglaises et américaines.

Le soussigné a constamment en mains un assortiment de poêles à charbon et à bois, de toute grandeur, et avec les dernières améliorations, pour Salon, Passage et Magasin; aussi un assortiment de Poêles de Cuisine et Poêles Doubles, dans les derniers goûts. De plus, Clous coupés et forgés; Vitres de 7½ x 6½ à 42 x 36; Peintures, couleurs assorties; Huile de charbon (meilleure qualité) et Lampes; Tôle, Fer blanc, etc.

Le tout à des prix très-réduits.

J. LS. MARTINEAU.

15 décembre 1862.

**LE VERGER CANADIEN**  
OU

Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et les Jardins du Canada.

A vendre à l'imprimerie de Jos. Darveau et chez M. L. H. Hardy.

Prix: un écu.

AGENTS

DE LA

GAZETTE DES CAMPAGNES.

Cap St. Ignace, Noël Nadeau, écrivain,  
Collège de Joliette, Révd. M. Ls. G.  
Langlais, Procureur.

Isle-Verte, Achille Bertrand, écrivain.  
Kamouraska, Chs. Lindsay, écrivain, N. P.

Jambton, le Docteur Ls. Labrecque.  
J. Assomption, M. Poirier, écrivain, N. P.

J. Islet, Jules Casgrain, écrivain, N. P.  
Muskinoigé, le Docteur A. A. Duhamel.

Pointe-aux-Anglais, St. Hermas, Basile  
Charlebois, écrivain.

QUEBEC, M. N. S. Hardy, libraire,  
Basse-Ville.

Rimouski, E. Grondin, écrivain, arpenteur.

St. Alexandre (Kamouraska), M. Edmond  
Lévêque, marchand.

St. Ambroise de la Jeune Lorette, Gon-  
zague Vincent, M. P.

St. Antoine de Tilly, Edmond LaRue,  
écrivain, Notaire.

St. Benoit (Montréal), le Notaire Le-  
maire.

St. Casimir, F. X. Gingras, écrivain.

St. Césaire de Rouville, Révd. M. J.  
A. Provençal.

St. Croix, L. C. Desrochers, écrivain, J. P.

St. Denis (en bus), M. S. Dionne.

St. Eloi (Kamouraska), Révd. M. A.  
Gaudin.

St. Fabien, Révd. M. A. Ladrière.

St. Famille, Isle d'Orléans, M. Basile  
Marquis.

St. Grégoire, Révd. M. J. Harper.

St. Hélic, (Kamouraska) M. Edouard  
Chapleau, marchand.

St. Henri de Lauzon, Révd. M. Frédéric  
Caron.

St. Hermas, Frs. Gauvreau, écrivain.

St. Jean de l'Isle d'Orléans, Léonidas  
LaRue, écrivain, E. M.

St. Jean Port-Joli, P. G. Verreault, écrivain.

St. Julie de Somerset, J. B. Rous-  
seau, écrivain.

St. Laurent, Isle d'Orléans, M. Zéphi-  
rin Lapiere, instituteur.

St. Pierre, Rivière du Sud, G. Blais, écrivain.

St. Scholastique (Montréal), Docteur  
Duchesnay.

St. Stanislas de Batiscan, le Docteur  
Philippe Lassisserey.

St. Thomas, Louis Blais, écrivain, avocat.  
Terrebonne, M. F. X. Leclerc, S. D.  
Trois-Pistoles, Thomas P. Pelletier, écrivain.

ISLE DU PRINCE-EDOUARD :

Rustico (Isle du Prince Edouard), Révd.  
M. Geo. A. Belcourt.

NOUVEAU-BRUNSWICK :

St. Bruno (Madawaska), Révd. M.  
L'Hiver.

A VENDRE

A L'IMPRIMERIE DE LA

Gazette des Campagnes.

LE CALENDRIER DU DIOCESE  
DE QUEBEC, pour l'année 1863, approu-  
vé par Monseigneur l'Evêque de Thoa, Ad-  
ministrateur du Diocèse.

Les Oiseaux du Canada, par J. M. Le-  
Moine, seconde édition, en deux volumes.  
—Prix : une piastre les deux volumes.

Le Petit Almanach du Bas-Canada,  
pour l'année 1863.

Archiconfrérie du Denier de Saint-  
Pierre, suivi des instructions sur la ma-  
nière de gagner les Indulgences.—Prix :  
8 sous ; la douzaine, 3 cheilins.

Considérations sur l'Agriculture Ca-  
nadienne, au point de vue religieux, na-  
tional, et du bien-être moral.—Prix : 12  
sous — Ce volume est également en vente  
à Québec chez MM. Crémazie et Hardy,  
libraires, et chez M. Chs. Hamel ; ainsi  
qu'à Montréal, chez MM. Rolland et Cha-  
pleau, libraires.

Le Verger Canadien, ou Culture rai-  
sonnée des Fruits qui peuvent réussir dans  
les Vergers et Jardins du Canada.—Prix :  
un écu le volume.

Recueil de Chansons Canadiennes et  
Françaises, comprenant 150 chansons.—  
Prix : un écu le volume.

Le Vêritable Petit Albert, ou Secret  
pour acquérir un Trésor.—Prix : 30 sous  
le volume.

Tripoli Canadien, pour nettoyer l'ar-  
gent, le cuivre, le fer, l'étain, le ferblanc,  
etc.—Prix : 15 sous le paquet.

Hydropulte, ou Pompe légère et porta-  
tive, pour arroser les jardins, chasser les  
insectes des arbres, et nettoyer les citernes.  
Ceux qui voudraient s'assurer de leur effi-  
cacité avant que de les acheter, pourront  
en faire l'essai à cette imprimerie.

AVIS.

COMME plusieurs personnes, parmi nos  
abonnés, nous demandent les premiers  
numéros de la Gazette des Campagnes de  
la présente année, pour les faire relier, et  
que les numéros 1, 2, 3, 7 et 8 sont épu-  
isés, nous osons demander à ceux qui ne se  
proposent pas de les garder de cette ma-  
nière, de vouloir bien nous faire la faveur  
d'envoyer les susdits numéros à ce bureau.  
Ce léger sacrifice de leur part nous métrairait  
en état de pouvoir satisfaire à de nom-  
breuses demandes.

IMPRIMERIE

ÉTABLIE DISTRICT



Ste. ANNE KAMOURASKA

Le soussigné, propriétaire-gérant de la  
Gazette des Campagnes, informant ses  
amis et le public en général qu'ayant fait  
acquisition d'une presse, avec un assom-  
ment très-varié de caractères, peut exécuter,  
en différentes couleurs et dans les  
derniers goûts, toutes sortes d'imprimés.

LIVRES, BROCHURES

BLANCS DE FABRIQUE.

CARTES D'AFFAIRES, DE VISITE

BILLETS DE BANQUES,

CHEQUES, RECUS,

PROGRAMMES

AFFICHES,

CIRCULAIRES,

BLANCS POUR AVOCATS ET NOTAIRES

ETC., ETC., ETC.

MM. les Greffiers de toutes les Cours  
ainsi que MM. les Secrétaires de Muni-  
cipalités trouveront, en s'adressant au sou-  
ssigné, toutes les Formules de Blancs dont  
ils ont besoin.

Le soussigné invite aussi MM. les Secré-  
taires des Sociétés d'Agriculture qui s'in-  
téressent au succès de la Gazette des  
Campagnes, de vouloir bien honorer de  
leur patronage.

ANNONCES.

La Gazette des Campagnes, vu la modi-  
cité du prix d'abonnement, ayant obtenu  
un nombre très-considérable de souscrip-  
teurs, surtout parmi la classe agricole,  
serait d'un grand avantage aux personnes  
qui désirent annoncer dans les journaux.

Messieurs les Marchands, Manufactu-  
riers d'instruments aratoires, etc, qui vou-  
draient honorer la Gazette de leur annonce,  
pourront le faire à de bonnes conditions, en  
s'adressant au soussigné.

Toutes les personnes qui désirent s'abon-  
ner à la GAZETTE DES CAMPAGNES, ou pa-  
yer leur abonnement, envoyer des annonces,  
devront s'adresser, par lettres affranchies,  
au soussigné Propriétaire-Gérant. C'est  
à lui aussi que devront se payer les arri-  
rages.

P. H. Proulx,  
Propriétaire-Gérant.